

Charte des étudiants

Foyers étudiants du diocèse de Versailles

Les foyers sont ouverts à des étudiants qui ont choisi pour un temps, de vivre dans les foyers d'étudiants du diocèse de Versailles. Il cherche à faire grandir chacun tant sur le plan intellectuel, spirituel que pastoral. Il est signe visible d'unité de vie, un appel à grandir pour les lycéens et les autres étudiants de la ville.

Comme membre du foyer, vous vous appuyez sur le couple accompagnateur. Témoins de leur vie conjugale, ils vous apporteront, avec l'aumônier, toute l'aide nécessaire à ce projet.

1 Le foyer est un lieu de vie personnelle et communautaire :

Vie intellectuelle : *vous donnerez priorité à vos études*

Dans le but de réussir au mieux ses études, chacun est invité à se donner des conditions de travail favorables à des études, par un climat général de calme et de soutien.

L'étudiant s'engage au respect des autres personnes du foyer, dans la diversité des profils et des rythmes de travail.

Vie communautaire : *vous vous engagez à des temps de partage en vérité*

La vie en communauté demande de cultiver un esprit de vie fraternelle (respect, ouverture, solidarité...). Cela passe par des temps fraternels et conviviaux aussi souvent que possible. Pour cela un lieu communautaire est aménagé avec un salon, une salle à manger et une cuisine équipée pour l'ensemble du foyer.

Vie spirituelle et approfondissement de la foi : *vous formez une communauté chrétienne*

Chaque étudiant, quel que soit son chemin de foi personnel, accepte le caractère catholique de ce foyer. Chaque semaine la soirée de communauté permet un temps d'échange en vérité, de formation chrétienne et un temps de prière commune à l'oratoire.

Le couple accompagnateur est présent à la soirée hebdomadaire et l'aumônier participe au moins une fois par mois au temps de communauté.

Le foyer vit aussi des sacrements et participe donc aux messes de l'aumônerie et/ou de la paroisse. L'oratoire est accessible en permanence.

Engagement pastoral : *vous serez appelés vous investir dans un service pastoral*

Chaque étudiant accepte, en fonction de sa disponibilité et de son projet personnel, un engagement pastoral. Il lui permet de vivre une expérience d'engagement dans l'Église.

On privilégiera un engagement au sein de l'aumônerie des lycées sur place ou de la paroisse.

Vie pratique et matérielle : *vous veillerez à ce que chacun ait sa place*

Chacun assure l'entretien de sa chambre et celui des locaux communs.

Il y a une cuisine équipée pour l'ensemble du foyer pour permettre aux étudiants de préparer les repas. Chacun prend sa place dans la vie quotidienne et participe à la bonne marche de l'organisation interne en veillant au respect des lieux et du matériel.

Chaque étudiant est fortement invité à vivre un accompagnement spirituel individuel. Il rencontrera deux fois dans l'année le couple accompagnateur pour une relecture et fera un bilan en fin d'année avec l'aumônier.

2 Pour permettre à la communauté à la fois de se construire et de vivre son projet pastoral, quelques règles sont à prendre en compte :

Horaires

Chaque étudiant a la clé de sa chambre lui assurant une liberté responsable.

Néanmoins pour la bonne marche de la communauté, il est demandé de prévenir en cas d'absence au repas du soir et d'avertir le couple accompagnateur pour tout retour tardif.

Tout le monde est présent à la soirée de communauté hebdomadaire.

Absences

Les membres du foyer sont présents pendant la durée du temps scolaire, du lundi au vendredi. Les week-ends sont libres, chacun peut s'absenter ou rester, toutefois le règlement continue de s'appliquer pendant le week-end.

Toute absence autre nécessite un accord préalable du couple accompagnateur pour maintenir la continuité de la vie communautaire.

Durée

Cet engagement est prévu pour une année scolaire à compter du 1^{er} septembre. Vous pourrez être candidat une seconde fois après le bilan avec l'aumônier.

Départ prématuré

Si vous deviez renoncer à votre place au sein du foyer, vous en informerez au plus tôt le couple accompagnateur. Si l'équipe pastorale, en vertu de sa responsabilité, envisage de procéder à une fin de contrat, elle vous en communiquera les motifs au cours d'un entretien.

Règles diverses

Un étudiant peut recevoir famille ou amis mais ils doivent avoir quitté les lieux à 22h. Chacun des étudiants s'engage à ne recevoir personne à coucher.

À partir de 23h00 le grand silence est observé dans toute la maison.

Chaque étudiant s'engage en conséquence à l'application de cette charte.

Le foyer cherche à faire corps, à l'image de l'Église dont le Christ est la tête. Il se veut vivant, marquant une étape vitale pour chacun de ses membres.